

# PROCES VERBAL

## Conseil municipal du 24 novembre 2023

### ❖ Séance du 24/11/2023

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 20/11/2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○○○○○○○

❖ Etaient présents : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Bernard MAREY, René NOAILLY, Jérôme BONNARD, Roger JULIAN, Alain LCHAT

❖ Etaient excusés : Christian BAUGROS, Stéphanie DORVIDAL

❖ Etait représenté : Pascal FOREST

●○○○○○?○○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13/10/2023 est approuvé à l'unanimité.

●○○○○○?○○○○○

### ❖ Points à l'ordre du jour

#### ➤ Délibération portant sur une Décision Modificative du Budget

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de 2023 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et de procéder au réajustement de comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE									
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement					
Total Dépenses				0.00		Total Recettes		0.00	
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement					
24/11/2023	165-00	Dépôts et cautionnements	1 917.00	24/11/2023	1323-000	Subv. non transf.	2 417.00		
24/11/2023	204182-000	Autres org pub - Bât. et	500.00	/ /	-		0.00		
Total Dépenses				2 417.00		Total Recettes		2 417.00	

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

#### ➤ Délibération portant sur le complément des membres de la CIAF

Suite à la désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, il manquait un propriétaire forestier suppléant et un des propriétaires forestier titulaire était déjà sur la CIAF d'une autre commune.

Monsieur le maire et son conseil municipal proposent 2 nouvelles personnes qui seront contactées individuellement

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la convention de versement d'un fonds de concours avec LFA pour l'équipement d'abris voyageurs.**

La commune souhaite installer des abris bus pour les transports scolaires dans les 2 bourgs et les villages concernés par les arrêts de car.

Ces investissements pourront être financés à 50% du reste à charge HT avec un plafond de 2 500 € par LFA qui a la compétence mobilité. Le fonds de concours peut être étalé sur 2 ans.

Les devis reçus au titre de 2023 s'élèvent à 5 235 € moins 2 500 € de fonds de concours. Le même schéma sera reconduit en 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de signer une convention de versement de fonds de concours avec LFA pour l'équipement d'abris-voyageurs.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de LFA pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire**

Depuis plusieurs années la commune met à disposition son service technique auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire (débroussaillage, surveillance du réseau, des ouvrages d'art, pose de signalisation verticale...). En 2023, des travaux à hauteur de 3273,30€ ont été réalisés par Pascal au lieu de LFA ainsi que le fauchage pour un montant de 5 374 €.

L'avenant à la convention de mise à disposition de services acte pour 2023 une révision forfaitaire de 5% soit une revalorisation de 432,37€. A partir de 2024, la mise à disposition sera révisée annuellement de 1%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le plan prévisionnel d'entretien annuel mis à jour dit de référence à hauteur de 1%, approuve la révision à hauteur de 5% sur la base du montant de la mise à disposition réelle de 2023 et autorise le maire à signer l'avenant ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

●○○●○○●●○○●○○●○○

**Questions diverses**

- Auberge : la signature du bail est prévue le 19 décembre
- Epareuse : il a été décidé d'acheter une épareuse neuve en 2024
- Entreprise Roux : les relevés des 3 piézomètres affichent un retour à la normale d'où l'hypothèse d'un incident la dernière fois
- Salle communale : 11 architectes ont répondu au cahier des charges. L'architecte aura la maîtrise d'œuvre. Les critères retenus étaient le prix à 40% et la valeur technique à 60%.  
3 architectes ont présenté leur projet (un de Clermont Ferrand, un du Puy en Velay, un de Feurs).  
L'architecte retenu est de l'agence AMPERE de Feurs

**Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 22h45**



# PROCES VERBAL

## Conseil municipal du 24 novembre 2023

### ❖ Séance du 24/11/2023

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 20/11/2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○○○○○○○

❖ Etaient présents : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Bernard MAREY, René NOAILLY, Jérôme BONNARD, Roger JULIAN, Alain LCHAT

❖ Etaient excusés : Christian BAUGROS, Stéphanie DORVIDAL

❖ Etait représenté : Pascal FOREST

●○○○○○?○○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13/10/2023 est approuvé à l'unanimité.

●○○○○○?○○○○○

### ❖ Points à l'ordre du jour

#### ➤ Délibération portant sur une Décision Modificative du Budget

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de 2023 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et de procéder au réajustement de comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE									
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement					
Total Dépenses				0.00		Total Recettes		0.00	
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement					
24/11/2023	165-00	Dépôts et cautionnements	1 917.00	24/11/2023	1323-000	Subv. non transf.	2 417.00		
24/11/2023	204182-000	Autres org pub - Bât. et	500.00	/ /	-		0.00		
Total Dépenses				2 417.00		Total Recettes		2 417.00	

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

#### ➤ Délibération portant sur le complément des membres de la CIAF

Suite à la désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, il manquait un propriétaire forestier suppléant et un des propriétaires forestier titulaire était déjà sur la CIAF d'une autre commune.

Monsieur le maire et son conseil municipal proposent 2 nouvelles personnes qui seront contactées individuellement

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la convention de versement d'un fonds de concours avec LFA pour l'équipement d'abris voyageurs.**

La commune souhaite installer des abris bus pour les transports scolaires dans les 2 bourgs et les villages concernés par les arrêts de car.

Ces investissements pourront être financés à 50% du reste à charge HT avec un plafond de 2 500 € par LFA qui a la compétence mobilité. Le fonds de concours peut être étalé sur 2 ans.

Les devis reçus au titre de 2023 s'élèvent à 5 235 € moins 2 500 € de fonds de concours. Le même schéma sera reconduit en 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de signer une convention de versement de fonds de concours avec LFA pour l'équipement d'abris-voyageurs.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de LFA pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire**

Depuis plusieurs années la commune met à disposition son service technique auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire (débroussaillage, surveillance du réseau, des ouvrages d'art, pose de signalisation verticale...). En 2023, des travaux à hauteur de 3273,30€ ont été réalisés par Pascal au lieu de LFA ainsi que le fauchage pour un montant de 5 374 €.

L'avenant à la convention de mise à disposition de services acte pour 2023 une révision forfaitaire de 5% soit une revalorisation de 432,37€. A partir de 2024, la mise à disposition sera révisée annuellement de 1%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le plan prévisionnel d'entretien annuel mis à jour dit de référence à hauteur de 1%, approuve la révision à hauteur de 5% sur la base du montant de la mise à disposition réelle de 2023 et autorise le maire à signer l'avenant ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

●○○●○○●●○○●○○

**Questions diverses**

- Auberge : la signature du bail est prévue le 19 décembre
- Epareuse : il a été décidé d'acheter une épareuse neuve en 2024
- Entreprise Roux : les relevés des 3 piézomètres affichent un retour à la normale d'où l'hypothèse d'un incident la dernière fois
- Salle communale : 11 architectes ont répondu au cahier des charges. L'architecte aura la maîtrise d'œuvre. Les critères retenus étaient le prix à 40% et la valeur technique à 60%.  
3 architectes ont présenté leur projet (un de Clermont Ferrand, un du Puy en Velay, un de Feurs).  
L'architecte retenu est de l'agence AMPERE de Feurs

**Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 22h45**

